



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 18 mars 2024

Délibération 2024-03-04

Compte Administratif 2023

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, suite à l'absence de quorum du comité syndical du douze mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

Procuration : Pierre AGERON donne procuration à Antoine de MENTHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes, Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Jean-Pierre LACOMBE et Yannick CLEVY

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

.....

Compte administratif 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 (et les décisions modificatives qui s'y attachent), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, l'arrêté comptable effectué par le receveur pour l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1°)- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°)- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°)- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après s'être informé sur le compte de gestion établi par le Trésorier,

Compte administratif 2023	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat	20 885,97	- 165 328,51
Résultat antérieur reporté	307 531,36	381 825,37
Résultat de clôture	328 417,33	216 496,86

Après lecture du compte administratif de 2023,

Monsieur le Président quitte la salle et cède la présidence de l'assemblée à un autre président de séance.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 13 votants, le comité syndical :

Procède à l'élection d'André SAINT MARCEL, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2023

RECONNAIT la sincérité des comptes de l'exercice 2023,

APPROUVE le compte administratif de 2023 tel que présenté et en particulier la balance générale de situation à la clôture de l'exercice 2023 qui s'établi comme suit :

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Abstention : 00

APPROUVE l'arrêté comptable de l'exercice 2023 en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 18 mars 2024.

Le Président

Antoine de MENTHON



de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,